

SSCT - S'approprier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité

Organisation

Mode d'organisation : Présentiel ou distanciel

Durée : 5 jour(s) · 35 heures

Contenu pédagogique



Type

Action de formation



Public visé

Membres du CSE/CSSCT : premier mandat ou renouvellement

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

Prérequis

Pas de prérequis spécifique



Objectifs pédagogiques

- Acquérir une solide compréhension des rôles, responsabilités et moyens d'action du comité social et économique (CSE) ainsi que de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) dans la gestion de la santé et la sécurité au sein des entreprises.
- Maîtriser les différentes phases du processus d'enquête et d'inspection relatives aux fonctions du CSE, y compris la documentation requise et les meilleures pratiques pour garantir leur succès.
- Développer la capacité à identifier divers types de risques liés à la santé et à la sécurité, afin de contribuer activement à la stratégie globale de prévention de l'entreprise.
- Prendre conscience des problèmes associés aux risques psychosociaux (RPS), comprendre leurs origines potentielles et être capable de concevoir et mettre en œuvre des mesures de prévention ciblées.
- Savoir clarifier et assumer le rôle crucial du CSE dans la promotion et le développement de la prévention des risques et des actions favorables à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT).
- Assimiler les différentes étapes clés impliquées dans la mise en œuvre de démarches de prévention, notamment celles concernant la qualité de vie et les conditions de travail, et apprendre à gérer chaque phase de manière efficiente et efficace.
- Devenir familier avec les indicateurs pertinents servant à évaluer et améliorer constamment les politiques et procédures de santé et sécurité au travail au sein de l'entreprise.



- Favoriser une culture positive axée sur la collaboration et l'engagement actif de tous les intervenants internes et externes dans le but d'assurer un milieu de travail sûr, sain et productif.



Description

Jour 1

Retour de pratique et d'expérience

Retours d'expériences et cadrage de la formation en fonction des profils

Réaliser un retour d'expériences sur les difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat

Identifier les attentes spécifiques de chacun des participants quant à la formation

Dégager des axes communs d'approfondissement de thématiques à intégrer à la formation

Connaissance à acquérir pour les nouveaux (elles) élus (es) et mettre à jour pour les élus d'un précédent mandat

Actualiser ses connaissances et s'inscrire en tant qu'acteur essentiel de la démarche de prévention des risques

Les prérogatives du CSE / CSSCT

Les moyens du CSE / CSSCT

Les récentes évolutions de la réglementation en Santé Sécurité au Travail

Les obligations et responsabilités des membres du CSE / CSSCT au regard de celles des salariés et de l'employeur

La démarche globale de prévention des risques et ses limites en adaptant ses interventions à son contexte et à son secteur d'activité

Droit d'alerte

Expertise, Inspection, Enquête

Déroulement des réunions dédiées au CSSCT

Rôle : De l'inspection du travail, De la CARSAT, Des services de prévention et de santé au travail

Jour 2

Réviser les règles de fonctionnement du CSE / CSSCT

Répondre à l'obligation de mise en place ou réactualisation du règlement intérieur du CSE / CSSCT comme base de son fonctionnement

Travailler son positionnement en tant qu'acteur incontournable du dialogue social et partenaire des différents acteurs de la prévention

Identifier les étapes de l'analyse des risques dans l'entreprise

Réaliser des inspections et analyser les risques en partenariat avec le responsable sécurité de l'entreprise

Quels risques prendre en compte en matière de santé physique et mentale des salariés

Focus sur certains risques liés au secteur d'activité de l'entreprise d'après les grilles et check-lists d'identification des risques présents dans l'entreprise

Etablir le lien avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Remontée d'information auprès du CSE

Cadre dans lequel il convient de procéder à une inspection

Jour 3

S'approprier les étapes des démarches de prévention des RPS et de QVCT

Identifier et délimiter le champ couvert par les RPS et la QVCT

S'approprier : Les définitions, Les concepts, Les enjeux, Cadre juridique et obligations pour les entreprises, Eviter la collision avec des dispositifs existants, évolution de la jurisprudence, organisation et management les impacts sur la santé au travail, les facteurs de RPS, les composantes de la QVCT

Jour 4

Comprendre les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue

La liste des actions de prévention et de protection

Les registres et documents relatifs à la SSCT

Le document unique d'évaluation des risques (DUER)

Mise en situation : Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)

Savoir identifier les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Les grandes familles de risques et mesures de prévention (incendie, chute, TMS,...)

Les risques psychosociaux et le harcèlement. Atelier participatif

Connaitre les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvres

La promotion de la prévention

L'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes

Les enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladies

Jour 5

Présentation de la formation SSCT des représentants du personnel au CSE, tour de table

Maîtriser le fonctionnement, les attributions, les moyens du CSE en matière de santé-sécurité

Les attributions du CSE dans les entreprises

Les règles de mise en place d'un CSE : composition, élection, mandat, modalités électorales, suppression du CSE

Les moyens accordés aux membres du CSE : heures de délégation, déplacement et circulation, affichage, formation

Les dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés : fonctionnement, local, réunions

La protection représentants du personnel et l'obligation de discrétion

Cas pratique : Elaboration d'une note écrite, réunion de CSE fictive, registre spécial des délégués du personnel

Responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail

Le civil, le pénal, la faute inexcusable, le délit d'entrave, la délégation de pouvoirs

Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

Le rôle des acteurs de la prévention : Jeu « Les acteurs de la prévention »

Assimiler les règles liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du

travail

Les obligations de l'employeur et des salariés

Le droit d'alerte et de retrait

Les formations obligatoires en santé sécurité

Les dispositions relatives à certains travailleurs

Bilan final

Contexte réglementaire : loi 2021-1018, art. 39, c. trav. art. L. 2315-18 modifié et L.2315-40



Modalités pédagogiques

Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur – Travail d'échange avec les participants sous forme de discussion – Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle – Exercices pratiques (études de cas, jeux de rôle, questionnaires, quiz, mises en situation, ...) sont proposés pour vérifier le niveau de compréhension et d'intégration du contenu pédagogique – Remise d'un support de cours complet pour référence ultérieure



Moyens et supports pédagogiques

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation. Chaque participant disposera d'un ordinateur (si besoin), d'un support de cours, d'un bloc-notes et d'un stylo. La formation se déroulera avec l'appui d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.



Modalités d'évaluation

Avant la formation :

Nous mettons en place une évaluation de chaque participant via un questionnaire d'évaluation des besoins et de niveau.

Un audit complémentaire peut-être proposé pour parfaire cette évaluation

Pendant la formation :

Des exercices pratiques (études de cas, jeux de rôle, questionnaires, quiz, mises en situation, ...) sont proposés pour vérifier le niveau de compréhension et d'intégration du contenu pédagogique.

À la fin de la formation :

Le participant auto-évalue son niveau d'atteinte des objectifs de la formation qu'il vient de suivre.

Le formateur remplit une synthèse dans laquelle il indique le niveau d'acquisition pour chaque apprenant : « connaissances maîtrisées, en cours d'acquisition ou non acquises ». Il évalue ce niveau en se basant sur les exercices et tests réalisés tout au long de la formation.

Le participant remplit également un questionnaire de satisfaction dans lequel il évalue la qualité de la session.

À la demande du stagiaire, le niveau peut aussi être évalué par le passage d'une certification TOSA pour les outils bureautiques, CLOE pour les langues.



Admission

L'admission à ce module se fait sous réserve d'analyse du questionnaire de positionnement et de validation du niveau et des besoins de l'apprenant par notre équipe pédagogique.

Le délai d'accès maximum à cette formation est d'un mois, en nous contactant au 03.20.41.55.33 ou par mail à contact@abellis-formation.com

L'inscription sera validée par retour du devis signé. L'apprenant et/ou le responsable formation recevra, à sa réception, la convention, une invitation et notre plan d'accès (si la formation se déroule en nos locaux).

Référent administratif : Amandine GARAMPON

Référent pédagogique : Marylou MOTTA



Modalités de suivi

Emargement réalisé par 1/2 journée – Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation – Assistance par téléphone et messagerie – Support de cours remis à chaque participant à l'issue de sa formation – Suivi de la progression 2 mois après la formation